



Protection des renseignements personnels

Le comité de la protection des renseignements personnels (PRP) du Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi a élaboré une liste de comportements à vérifier, pour vous assurer que vos interventions et vos actions respectent la confidentialité et les renseignements personnels de vos clients. Ce document se veut un outil de travail qui suscite une réflexion à l'intérieur de vos organisations. On souhaite également vous sensibiliser aux droits de vos clients, face à la protection de leurs renseignements personnels.

<u>Assumer ses responsabilités, face aux renseignements personnels</u>	
L'organisation possède-t-elle une politique régissant : - la confidentialité, - l'accès aux données, - le traitement des plaintes et des questions, - la formation et la sensibilisation des employées, - la communication à des tiers ?	
<u>Déterminer les fins de la collecte de renseignements personnels</u>	
Avant d'entreprendre toute collecte d'information, avez-vous défini les raisons pour lesquelles vous comptez recueillir et utiliser un renseignement personnel ?	
<u>Limiter la collecte de renseignements personnels</u>	
Est-ce que vous recueillez que les renseignements personnels nécessaires à l'exercice des attributions de votre organisme ?	
<u>Informé la personne concernée</u>	
Informez-vous adéquatement la personne concernée, avant qu'elle vous fournisse les renseignements personnels attendus ?	
Est-ce que vous communiquez les raisons de la collecte et les traitements accordés aux informations demandées ?	
<u>Limiter l'accès aux renseignements personnels</u>	
Est-ce que vous vous assurez qu'un renseignement personnel ne sera accessible qu'aux seules personnes ayant la qualité pour le recevoir, lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions ?	
<u>Requérir le consentement à la communication entre organismes</u>	
Avez-vous l'autorisation de la personne impliquée, avant de transmettre des renseignements personnels la concernant ?	
<u>Assurer la qualité des renseignements personnels</u>	
Est-ce que les renseignements personnels que vous avez sur vos clients sont maintenus à jour, sont exacts et complets, afin de servir adéquatement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ?	
<u>Garantir la sécurité des renseignements personnels</u>	
Avez-vous des mesures de protection appropriées, pour assurer efficacement la sécurité d'un renseignement personnel, autant lors de sa mise en circulation, que pendant toute la durée de sa détention ?	
<u>Assurer les droits d'accès et de rectification</u>	
Un renseignement personnel doit pouvoir être accessible et rectifié. Informez-vous toute personne qui en fait la requête, de l'existence des renseignements personnels qui la concernent, ainsi que de la possibilité de les consulter ou d'en obtenir copie ?	
<u>Limiter la durée de conservation des renseignements personnels</u>	
Est-ce que vous détruisez irréversiblement tout renseignement personnel, lorsque l'objet pour lequel il a été recueilli est accompli ? (Sous réserve de la loi sur les archives).	